

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
18	19

**Date de la
convocation
04/03/2022**

**OBJET
DE LA
DELIBERATION**

**AFFECTATION
DU RESULTAT
2021**

**BUDGET
MAISON DE
SANTE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 MARS 2022

**DELIBERATION N° 13
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 du budget Maison de Santé, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 5 000,00 €
- un excédent d'investissement de 312 060,65 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 0

* Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 5 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220310-DE13-100322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 14/03/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

